



Doc. 13451
07 avril 2014

Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6.2, ajouter la phrase suivante :

« il est nécessaire de donner aux utilisateurs d'internet des informations transparentes et accessibles sur les mesures de sécurité et les mécanismes appliqués ; ».

Déposé par:

SHLEGEL Robert, Fédération de Russie, GDE
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
ROMANOVICH Alexander, Fédération de Russie, SOC
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

